

- être inscrits comme étudiants à plein temps;
- avoir entre 18 et 30 ans;
- présenter leur demande dans les six semaines précédant la date de départ.

### **Japon**

Des Canadiens travaillent au Japon depuis 1986 grâce au PVT, principalement comme professeurs d'anglais. Le bureau du Conseil pour les échanges éducatifs internationaux (CEEI) à Tokyo offre une séance d'orientation afin d'aider les participants à s'adapter au milieu culturel et réserve pour eux les deux premières nuitées à Tokyo. Le centre de vacances-travail (Working Holiday Centre) peut aider les étudiants à trouver un emploi. Valides pour une période initiale de six mois, les visas peuvent être prorogés de six mois, soit une durée totale de douze mois. Pour participer au PVT — Japon, les participants doivent :

- avoir la citoyenneté canadienne et résider en permanence au Canada;
- avoir entre 18 et 30 ans;
- présenter leur demande au moins huit semaines avant le départ.

### **Nouvelle-Zélande**

Les étudiants peuvent travailler en Nouvelle-Zélande de mai à octobre chaque année. Comme pour l'Australie, les participants au PVT se rendent en Nouvelle-Zélande en groupe, en avion, au mois de mai et à la fin août. Ils sont accueillis à l'aéroport, puis déposés à un hôtel à prix modique, où l'on aura réservé deux nuitées pour eux. Le service de voyages STA Travel de Nouvelle-Zélande donne aux participants une séance complète d'orientation et offre toute une gamme de services. Les étudiants peuvent aussi opter pour le PVT — Sud-Pacifique, qui combine l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour participer au PVT — Nouvelle-Zélande, les candidats doivent :

- être inscrits comme étudiants à plein temps;
- avoir entre 18 et 30 ans;

- présenter leur demande le 1<sup>er</sup> mars au plus tard pour le départ de mai et le 1<sup>er</sup> juin pour celui de l'automne.

### **Pays-Bas**

Depuis 1994, les étudiants canadiens peuvent travailler quatre mois aux Pays-Bas à n'importe quel moment de l'année. L'organisme d'accueil offre diverses modalités d'emploi aux participants canadiens, y compris le placement auprès d'un employeur. Pour participer au Programme de vacances-travail aux Pays-Bas, les candidats doivent :

- être inscrits comme étudiants à plein temps;
- avoir entre 18 et 30 ans;
- présenter une demande de participation au moment voulu, selon la modalité d'emploi qui les intéresse.

### **Royaume-Uni**

En 1993, plus de 600 étudiants canadiens ont participé au Programme de vacances-travail en Grande-Bretagne. Les responsables du PVT collaborent étroitement avec le British Universities North America Club (BUNAC) qui a un bureau au cœur de Londres. Dès leur arrivée à Londres, les participants assistent à une séance complète d'orientation donnée par le personnel de BUNAC/PVT afin de les aider à trouver du travail et un logement à Londres (ou ailleurs en Grande-Bretagne). Sont aussi fournis l'hébergement les deux premières nuits, des renseignements sur les impôts, le transport et les activités mondaines, ainsi que l'adhésion à l'International Students House. Les visas sont valides pendant au plus deux ans. Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- être inscrits comme étudiants à plein temps ou à temps partiel;
- avoir entre 18 et 27 ans;
- présenter leur demande au moins six semaines avant le départ.